

Si la baisse du taux de la TVA dans la restauration a lieu en 2006, les employeurs auront bénéficié de plus de 3,3 milliards d'euros prélevés sur les recettes de l'Etat en 3 ans, sans compter les remises de charges habituelles.

**Manifestation prévue
le 4 juin à 14h00
devant le 22 rue
d'Anjou, Paris 8ème.
Métro : Madeleine.**

**Le gouvernement
récompense
l'irresponsabilité des
employeurs de la
restauration et incite
toute une profession à
payer ses salariés au
SMIC.**

CFDT Hôtellerie Tourisme
Restauration Ile de France
Bourse du Travail
85, rue Charlot
75003 Paris

Fédération des Services CFDT
Tour Essor
14, rue Scandicci
93500 Pantin

Imprimé par nos soins
26/05/2004

Cadeaux fiscaux aux restaurateurs...

Main basse sur le trésor public !

Depuis de longs mois, la baisse du taux de la TVA dans la restauration alimente la chronique. Le coût de cette mesure serait de 1,8 milliards d'euros (11,8 milliards de francs). Dans l'attente de cette manne, les employeurs, frustrés, ont obtenu du gouvernement un plan d'allègement, voire d'annulation, des charges sociales d'un coût de 1,5 milliards d'euros sur 18 mois.

Qu'est-ce qui autorise le gouvernement à rétrocéder de telles sommes aux employeurs d'une profession notoire pour sa propension à la fraude fiscale et au travail dissimulé ? Ces cadeaux fiscaux sont accordés au détriment du bien public, de nos systèmes de retraite et de santé, qui comptent pour leur financement sur un nombre toujours plus réduit de salariés.

Les réductions de charges sociales, quelque soit la profession, atteignent déjà un montant équivalent à 26% du salaire brut pour un SMIC !

Dans la restauration, la ristourne supplémentaire s'effectuera sur une base de 120 à 150 € par salarié, ce qui représente le solde des cotisations à régler. C'est donc de la gratuité des charges patronales dont on parle pour un SMIC, sachant que les employeurs bénéficient déjà d'une exonération des charges sociales sur les avantages en nature, qui sont payés le plus souvent sous forme de restes de nourriture, et déductibles du salaire net pour la moitié de leur valeur.

Mensonges et compagne

Le premier acte de ce gouvernement a été d'annuler l'accord RTT de la branche et de réintroduire 4 heures d'équivalences remontant le temps de travail à 39 heures hebdomadaires. Aujourd'hui, tout en excluant les salariés des discussions, le gouvernement fait mine d'avoir des exigences vis-à-vis des employeurs en ce qui concerne les conditions d'emploi dans la profession.

Certains ont soutenu la rumeur des 40 000 embauches. Dans ce domaine, il suffit de lire la presse professionnelle pour voir que les effets d'annonce des leaders sont systématiquement démentis et contredits par leurs lieutenants.

L'espoir du gouvernement est en réalité d'inciter les restaurateurs à régulariser la situation de leurs conjoints-collaborateurs dont beaucoup travaillent clandestinement. C'est pourquoi même les patrons sans aucun salarié bénéficieront d'une ristourne de charges sociales représentant la moitié des cotisations obligatoires (à cet effet) qu'ils ne paient pas ! Cela permettra sans doute de revendiquer des créations d'emplois mais le résultat pour les salariés comme vous et moi, sera plus tard le paiement des rentes et des indemnités correspondantes.

Une organisation d'employeurs a annoncé la signature d'une "nouvelle" convention collective nationale au lendemain du déploiement des aides. Aucune organisation syndicale de salariés n'a été conviée à la négociation ! Il a fallu 14 ans pour aboutir à celle existante. Aussitôt remise en cause par les employeurs signataires, elle n'est pas appliquée.

Dévaliser les consommateurs

La TVA étant une taxe appliquée sur les ventes, les consommateurs seraient en droit d'attendre de cette mesure, une baisse des prix payés au comptoir. Dans le cas contraire, les restaurateurs devraient admettre qu'ils ne savent pas composer leurs prix de vente de manière loyale et honnête et retourner dans leurs écoles de gestion.

Mais aucun engagement réel n'est pris non plus vis-à-vis des consommateurs. Les employeurs de la restauration entendent "se refaire une santé" avec un minimum de contreparties.

La CFDT ne comprend pas que le gouvernement puisse être complice d'une telle manœuvre et n'entend pas l'être à son tour.

La CFDT n'approuvera ces mesures que moyennant signature d'un véritable contrat social avec sanctions prévues pour les contrevenants.